

**MODIFICATION DE L'ENTENTE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE
RELATIVE AUX SERVICES EN FRANÇAIS – 2005-2006 À 2008-2009**

LA PRÉSENTE MODIFICATION a été conclue en français et en anglais
ce 31^e jour de Mars 2006,

ENTRE : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, ci-après appelée
« Canada », représentée par la ministre du Patrimoine canadien,

ET : **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE**,
ci-après appelée « Nouvelle-Écosse », représentée par le ministre des Affaires
acadiennes de la Nouvelle-Écosse.

LA PRÉSENTE MODIFICATION TÉMOIGNE QUE, en vertu des accords réciproques prévus
aux présentes, les parties conviennent de modifier l'entente, datée du 29 novembre 2005, de la
façon suivante.

1. MONTANT MAXIMAL DE LA CONTRIBUTION

Le paragraphe 4.1 de l'entente est supprimé et remplacé par le paragraphe ci-après.

4.1 Sous réserve de l'affectation des crédits par le Parlement, du maintien des niveaux
budgétaires courants et prévus jusqu'au 31 mars 2009 du programme
Développement des communautés de langue officielle, volet *Vie communautaire*, et
des modalités de la présente entente, le Canada s'engage à contribuer aux dépenses
admissibles faites par la Nouvelle-Écosse pour la mise en œuvre de son plan
stratégique (annexe B) aux fins décrites à l'article 2 de la présente entente, pour les
quatre prochaines années financières (2005-2006 à 2008-2009), le moindre d'un
montant maximal de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) ou de 50 pour 100 du
total des dépenses admissibles engagées pour chaque année ou :

2005-2006	995 000 \$
2006-2007	1 305 000 \$
2007-2008	1 300 000 \$
2008-2009	1 400 000 \$

2. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paragraphe 1.1 de l'annexe 1 de l'entente est supprimé et remplacé par le paragraphe
ci-après.

1.1 Plan stratégique

1.1.1 La contribution du Canada au plan stratégique de la Nouvelle-Écosse (annexe B)
mentionnée au paragraphe 4.1 de la présente entente sera versée de la façon
suivante :

- (a) Un premier paiement anticipé de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$)
a été versé à la Nouvelle-Écosse pour l'exercice financier 2005-2006.
- (b) Pour chaque exercice financier subséquent, un premier paiement anticipé
représentant environ la moitié (50 pour 100) de la contribution du Canada
pour cet exercice financier, sera versé le ou vers le 15 avril après la réception
et l'acceptation par le Canada, si nécessaire, d'un plan stratégique (annexe B)
mis à jour et à condition que les exigences relatives aux versements
précédents aient été remplies.

- (c) Pour chaque exercice financier de la présente entente, un deuxième et dernier paiement anticipé, n'excédant pas le solde de la contribution du Canada pour cet exercice financier, sera versé après la réception et l'acceptation :
 - i) d'un rapport final certifié sur les extraits et sur les dépenses réelles pour l'exercice financier précédent, sauf pour la première année de l'entente; et
 - ii) d'un état financier provisoire certifié démontrant les dépenses réelles faites par la Nouvelle-Écosse durant la période se terminant le 30 septembre de l'exercice financier courant et les dépenses prévues jusqu'au 31 mars du même exercice financier.

3. PRÉSÉANCE

Toutes les autres clauses de l'entente demeurent inchangées, et en cas de conflit, les dispositions de la présente modification prévaudront sur celles de l'entente datée du 29 novembre 2005.

4. ANNEXE

L'annexe 2 ci-jointe remplace l'annexe 2 antérieure.

EN FOI DE QUOI les parties en cause ont signé la présente modification à la date inscrite en première page.

AU NOM DU CANADA

Josée Verner

L'honorable Josée Verner
Ministre de la Coopération internationale
Ministre responsable de la Francophonie et
des Langues officielles

Témoïn

Denis Jollette

Nom en caractères d'imprimerie

Denis Jollette

Signature

AU NOM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Chris d'Entremont

L'honorable Chris d'Entremont
Ministre des Affaires acadiennes

Témoïn

Vaughne Madden

Nom en caractères d'imprimerie

Vaughne Madden

Signature

ET

Beverley J. Oda

L'honorable Beverley J. Oda
Ministre du Patrimoine canadien
et de la Condition féminine

Témoïn

Joanne McNamara

Nom en caractères d'imprimerie

Joanne McNamara

Signature